

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
SERVICES HANDELS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

45, rue de la République, 45

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 20 fr.

AUJOURD'HUI :

La proposition Pourquery de Boissierin devant la Chambre.
Une Avalanche. — Deux morts.
Chronique militaire.

DANS L'ENGRENAGE

Les noms s'ajoutent aux initiales, les accusations précises aux accusations formelles. Aujourd'hui, voici que la *Libre Parole*, le journal officiel des accusateurs, cite les noms de trois nouveaux destinataires du fameux carnet de chèques. Elle le fait le lendemain du jour où M. Thierree est venu si singulièrement déclarer qu'il avait détruit les talons, les fameux talons où M. de Reichnath avait écrit de sa main de si compromettants mementos. Elle le fait le lendemain du jour où M. Thierree ajoutait : J'ai détruit ces talons pour n'être pas un délateur et sachant bien que ces annotations sont connues de ceux qui mènent la campagne !

Et, juste, vingt-quatre heures après, on publie trois de ces annotations qui éclatent, comme une nouvelle bombe, dans le groupe opportuniste...

Que va faire la commission d'enquête ? Les journaux du groupe politique jusqu'à présent le plus visé et le plus atteint, reprochent à cette commission de n'agir qu'au commandement des accusateurs, en suivant leurs indications avec une docilité par trop naïve et en faisant ainsi — et uniquement — le jeu des monarchistes embusqués derrière cette effrayante machine de guerre dirigée d'abord et surtout contre la République.

Et comment veut-on donc qu'elle procède, cette commission parlementaire, si ce n'est en se servant des renseignements qui lui sont donnés, — fût-ce par nos plus dangereux ennemis ?

A-t-on vu d'ailleurs que jusqu'à présent ils aient été inexacts, ces terribles renseignements ?

Prétend-on que l'enquête dévie en signalant les coupables qu'ils soient ?

Et ne serait-ce pas au contraire le commencement de la fin finale — et de la commission et du Parlement, — s'il était permis au public de supposer que, de parti pris, on refuse de soulever telle ou telle broutée d'ordure parce qu'on a peur d'y rencontrer quelqu'un du parti républicain ?

Tout ce qui se discute aujourd'hui, à propos de la commission, de sa nécessité, de ses dangereuses conséquences, de la difficulté du chemin où elle s'engage — ou on l'engage si vous préférez — tout cela c'est avant le vote qu'il fallait le prévoir et le peser.

Mais maintenant que l'on est dans l'engrenage, il faut aller jusqu'au bout de l'engrenage — quels que soient les hommes qui en resteront broyés. D'ailleurs on voit bien, on sent bien que tous les prévaricateurs y passeront les uns après les autres, — les uns par l'accusation des monarchistes, — les autres par les révélations forcées qui surgiront alors du groupe des compromis — et qui iront à leur tour frapper ceux qui se croient maintenant les maîtres de la situation.

Voyez si la singulière, si l'équivoque action de M. Thierree a servi en rien à ceux qui, au premier moment, auraient pu croire que cette suppression radicale d'une terrible pièce à conviction les sauvait, — je ne dis pas encore d'une accusation, — mais tout au moins d'une de-

mande d'explications difficiles à fournir. Et quand on voit les journaux dont je parle gourmander la commission de suivre à la trace ce que leur signale le *Libre Parole* ou le *Gaulois*, on est tenté de leur demander à eux, si c'est bien là le reproche qu'il faut lui adresser aujourd'hui, à cette commission.

Si, du premier jour, elle avait — par exemple — demandé à M. Thierree ces fameux talons, maintenant détruits, M. Thierree lui a affirmé lui-même, hier, qu'il les lui aurait remis sans hésitation. C'est parce qu'à ce moment elle n'a pas fait tout ce qu'elle pouvait et, par conséquent, tout ce qu'elle devait faire, c'est pour cela qu'elle est obligée aujourd'hui de se mettre à la remorque de gens qui, eux, ont eu la vigilance de la haine, — plus grande, paraît-il, que celle de la recherche de la vérité.

— La conclusion ?

— C'est que pour désastreuse que soit cette enquête de salubrité parlementaire, elle apparaît de plus en plus nécessaire, — on oserait presque dire redemptrice.

De sa poursuite acharnée dépend le renom — peut-être le salut de la République.

La moindre faiblesse, la moindre compromission, la moindre défaillance devient une complicité du Parlement avec les coupables qu'il poursuit et qu'il doit rechercher par n'importe quel moyen — et sans en négliger un seul.

On nous dit : C'est indéfiniment que la réaction jettera des accusés devant votre tribunal. Non. Quand il n'y aura plus de coupables, plus de tripoteurs, plus de subventionnés équivoques, quand il n'y aura, par conséquent, en face des calomnieux que des hommes d'honneur relevant la calomnie et en demandant devant la justice un compte sévère, ce jour-là, la calomnie s'arrêtera tout aussitôt.

Et ceux qu'elle aura dû renoncer à flétrir n'en seront que plus forts devant l'opinion publique quand ils auront repoussé du pied le triste syndicat qui s'imaginait édifier impunément sa fortune sur la corruption parlementaire et sur la ruine publique.

PAUL BERTINAY.

La Politique

L'Allemagne a son Delahaye, le recteur antisémite Ahlwardt. C'est en prison qu'il a été pris d'un beau zèle pour la vertu et qu'il a dénoncé les fusils juifs.

Ces fusils, fournis par la maison Loeve, étaient, déclarait-il, de mauvais fusils incapables de tuer un homme autre que celui qui s'en servirait. Ils éclateraient à la première décharge. L'administration de la guerre avait été payée pour les accepter. C'était la corruption dans son espèce la plus criminelle, la corruption qui compromet la défense nationale.

C'était pire que l'affaire du Panama. Car les députés qui ont trafiqué de leur mandat faisaient sans doute une chose détestable en vendant leur vote, mais en encore le vote qu'ils vendaient donnait à une entreprise nationale les fonds qui pouvaient la sauver, au lieu qu'en acceptant des fusils impossibles les administrateurs de la guerre et les généraux vendant la patrie.

Il va sans dire qu'hier, au Reichstag, le chancelier de l'empire a dit qu'Ahlwardt avait menti, que les fusils juifs étaient excellents et « répondaient pleinement aux exigences de la science militaire moderne ».

M. de Caprivi était dans son rôle en essayant de rendre aux soldats la confiance dans leur arme et à l'Allemagne la confiance dans son armée. Il a énergique-

ment « flétri le calomnieux ». Mais il ne semble pas que le pays partage l'opinion de son chancelier.

Et Guillaume commence à se fâcher. C'est de sa part que M. de Caprivi a déclaré hier que « si l'agitation antisémite prenait une tournure démagogique, le gouvernement était décidé à la combattre avec la dernière énergie ». En attendant, l'antisémite Ahlwardt va rejoindre au Reichstag l'antisémite Stoecker.

Non, Guillaume n'a pas lieu d'être content. C'est pourquoi nous devons faire attention. Quand un souverain a des embarras au dedans, il cherche une diversion à dehors. La plus sûre manière de se débarrasser de ceux qui le gênent est de les envoyer à la boucherie. Songez à cela, et ne nous hypnotisons pas dans le Panama. Faisons vite justice, et puis lavons-nous les yeux et regardons vers la frontière.

JEAN-CLAUDE.

La Bonne Attitude

M. Jules Roche assigne la *Libre Parole* devant la cour d'assises de Chambéry, — voilà qui est agir, voilà qui est répondre catégoriquement à une accusation formelle.

Devant la cour d'assises, la preuve est admise. M. Drumont ne pourra donc pas arguer de l'impossibilité où on le met de faire connaître la vérité, — et après l'issue du procès, nul ne pourra plus dire que l'affaire a été étouffée et que M. Jules Roche a craint la lumière, — la grande lumière.

On voit que la conduite de l'ancien ministre est exactement celle que, dans notre article de fond, nous avons signalée comme la seule possible, la seule probante; — nous ne pouvions plus vite trouver la preuve de la logique de notre raisonnement et de la justesse de nos conclusions.

P. B.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 15 décembre.

CONSEIL DE CABINET

M. Bourgeois a rendu compte de son entrevue d'hier avec la commission d'enquête. Il a fait connaître qu'il combattait à la tribune la proposition Pourquery de Boissierin.

M. Jamais a fait signer un décret rétablissant en Guyane les communes de plein exercice et un deuxième décret réglant les conditions de nomination et d'avancement du personnel extérieur; ce dernier complète un récent décret sur l'Ecole coloniale.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a arrêté le chiffre des décorations à accorder pendant le premier semestre de 1893 :

Grands-officiers : cinq militaires et trois civils.

Officiers : quatre vingt-dix-huit militaires et vingt huit civils.

Chevaliers : quatre cent soixante-douze militaires et cent quatre-vingt-six civils.

Huit cents médailles militaires seront accordées.

LA CAMPAGNE DU DAHOMEY

On procède simultanément, dans les ministères de la guerre et de la marine, à l'étude de la question d'ouverture du droit au bénéfice de campagne de guerre pour les militaires des armées de terre et de mer ayant participé à l'expédition du Dahomey.

Le général Doda propose deux dates : la celle du 27 mars 1893 pour les troupes et les équipages présents à l'attaque d'une canonnière; la celle du jour de débarquement à Kotonou pour les autres troupes.

LE GRAND-DUC GEORGES

Une dépêche particulière de Saint-Petersbourg dit que l'état du grand-duc Georges,

second fils du czar, s'aggrave et inspire de sérieuses inquiétudes.

EN SUISSE

Berne, 15 décembre.

L'assemblée fédérale a élu président de la Confédération M. Schenk, par 452 voix sur 465, et vice-président M. Frey par 90 voix.

LA MISSION FRANÇAISE AU MAROC

Tanger (sources anglaises), 15 décembre. La *Moselle* arrive d'El-Arish. Le comte d'Angigny et sa mission ne sont pas à bord. M. d'Angigny a préféré revenir par la voie de terre. La mission sera de retour demain.

LE CIMETIÈRE DE CHATAM

Les lords de l'ambassade ont reçu une lettre de M. Waddington les remerciant d'avoir empêché qu'on fit disparaître de Chatam le cimetière où sont enterrés les soldats français morts en captivité sur les pontons anglais.

La commission de l'ambassade a fait restaurer le cimetière et les monuments, et a voté une allocation annuelle de 25 livres pour les tenir en bon état.

CHAMBRE

Paris, 15 décembre.

AVANT LA SÉANCE

Dans les couloirs, où l'animation est grande, on s'entretient naturellement de la grosse question du jour, la proposition Pourquery de Boissierin.

On annonce que le gouvernement, qui avait eu d'abord l'intention de s'opposer à la discussion immédiate, serait maintenant décidé à l'appuyer, désireux d'en finir tout de suite avec cette irritante question.

Dans ces conditions, la séance s'annonce comme plus agitée qu'on ne le prévoyait tout d'abord, et il devient difficile de se prononcer sur l'issue du débat.

L'intervention de M. Delahaye devait, paraît-il, être tenue secrète : c'est par suite d'une indiscretion que plusieurs journaux l'ont annoncée. Dans ces conditions, les amis de M. Delahaye insistent auprès de lui pour l'amener à renoncer à prendre la parole.

D'autre part, ce n'est pas M. Pourquery de Boissierin qui demandera la discussion de son rapport, mais M. Hubbard.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

Beaucoup de monde dans les tribunes. MM. Ribot, Bourgeois, de Freycinet, Dupuy et Jamais sont au banc du gouvernement.

La Proposition Pourquery de Boissierin

M. le président annonce que M. Hubbard a déposé une demande tendant à la mise à l'ordre du jour et à la discussion immédiate de la proposition Pourquery de Boissierin. Ce rapport a été distribué.

M. Hubbard déclare qu'il est impossible d'ajourner la discussion de cette proposition.

M. Ribot, de sa place, dit que le gouvernement demande la discussion.

M. Lestellier dit qu'il est indispensable que la commission d'enquête fasse connaître son opinion à la Chambre.

DÉCLARATION DE M. BRISSON

M. Brisson monte à la tribune.

Il demande tout d'abord à présenter une observation personnelle. Ce n'est pas, dit-il, à la commission d'enquête de dire à la Chambre ce qu'il faut faire en présence de la proposition Pourquery de Boissierin. La commission d'enquête n'est en effet qu'un organe choisi par la Chambre pour faire la lumière. Cependant la commission n'a pas l'intention de cacher son opinion.

La commission d'enquête a décidé hier que j'allais jusqu'à présent suffire aux moyens mis à sa disposition par le gouvernement, elle était d'avis qu'il fallait ajourner la discussion de la proposition Pourquery de Boissierin.

Elle a ajouté cependant que si la Chambre

se prononçait pour la discussion immédiate, comme il est possible que la commission rencontre à l'avenir des difficultés qu'elle n'a pas encore rencontrées, il fallait demander le passage à la discussion des articles.

DÉCLARATION DE M. BOURGEOIS

M. Bourgeois a la parole : Le gouvernement avait décidé, dès avant la séance, de s'opposer à l'ajournement de la discussion. Les raisons présentées par M. Brisson ne lui paraissent pas suffisantes pour lui faire changer d'opinion. Que dit-on en effet ? Que le gouvernement a donné à la commission d'enquête jusqu'à ce jour le concours le plus complet et le plus loyal, et on insiste que ce concours pourrait cesser demain d'être loyal. Le gouvernement ne peut accepter, dans ces conditions, la proposition faite par M. Brisson.

On a demandé hier à la commission d'enquête si j'allais demander à la commission d'enquête d'enquêter sur les informations complémentaires; j'ai répondu de suite que ne refuserais pas s'il était prouvé que cette information était nécessaire par des faits graves. On doit se demander si la proposition ne touche pas à l'individualité de la liberté individuelle, à déposséder la justice d'un chef, je ne le permets pas. (Vifs applaudissements.)

En fait, en ce moment une question grave se pose; il s'agit du lendemain de la République, quand on mène une campagne habile, savante, contre le parti républicain. (Applaudissements.) Nous châtions les faiblesses reconnues. En présence des attaques, le parti républicain doit rester uni et garder son sang-froid et son calme. Le gouvernement a besoin de la confiance complète de la Chambre, il ne peut accepter l'ajournement de la discussion de la proposition Pourquery de Boissierin. Il faut la discuter immédiatement et le gouvernement la combattra au fond, sauf en ce qui concerne le serment et le faux témoignage. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. Brisson remonte à la tribune : La commission, dit-il, persiste dans sa demande d'ajournement. (Murmures, tumulte.)

Jamais, ajoute M. Brisson, la commission n'a douté de la loyauté du garde des sceaux, ni dans le passé ni dans l'avenir.

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot monte à la tribune : A cette heure, dit-il, il est d'un intérêt suprême de ne pas briser l'accord du gouvernement et de la commission, de ne pas briser l'union des républicains. Mais l'accord ne peut se maintenir que dans des conditions de dignité égales pour le gouvernement et pour la commission.

La commission a demandé la publication du dossier; le gouvernement en a accordé la communication intégrale. Le gouvernement est de plus disposé à ouvrir une instruction judiciaire complémentaire pour faire la lumière complète.

La commission dit qu'elle a en ce moment des moyens suffisants à faire la lumière : que peut-on alors demander de plus ? Veut-on maintenir le gouvernement sous la menace suspensive de la proposition Pourquery de Boissierin ? Le gouvernement veut accorder à la commission d'enquête un concours spontané, non un concours imposé.

On dit également que nous pouvons voter cette proposition, car elle sera rejetée ailleurs. Le gouvernement ne peut se prêter à une manœuvre qui peut amener un conflit entre la Chambre et le Sénat, en ce moment où l'union est si nécessaire.

Le gouvernement n'a pas sollicité l'honneur du pouvoir; il l'a accepté, et il tient en ce moment le drapeau du parti républicain, de ce parti dont la carrière n'a pas été sans honneur dans les vingt dernières années.

Ne voyez-vous pas ce derrière ces vertus qui s'indignent, il y a un plan politique qui se démasque ?

Le gouvernement est prêt à punir les coupables quand le moment sera venu, mais tout ce qu'il y a de forces, de passions, il le mettra en œuvre pour défendre le parti républicain et empêcher qu'on attaque les institutions de la République.

M. le président du conseil, en terminant, conjure tous les républicains, quels qu'ils soient, de se rallier en ces heures tragiques autour du gouvernement qui tient le drapeau de la République.

M. Ribot, en descendant de la tribune, est accueilli par les applaudissements de la gauche entière et vivement félicité lorsqu'il regagne son banc.

On vote par scrutin public sur la discussion immédiate.

La discussion immédiate est prononcée par 429 voix contre 122.

M. Jamel demande à la Chambre de ne pas passer à la discussion des articles, car la proposition Pourquery de Boissierin n'est pas exécutoire, il faut attendre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire d'une partie de leurs prérogatives.

M. Gauthier de Clagny appuie, au contraire, la proposition; il prétend que la commission est impuissante à faire la lumière. (Très bien ! Très bien ! à droite. Protestations à gauche.)

DISCOURS DE M. JULLIEN

M. Jullien dit que M. Gauthier de Clagny est en désaccord avec M. Brisson, qui reconnaît, au contraire, que la commission ne rencontre aucun obstacle.

L'orateur reproche à la droite de réclamer des mesures révolutionnaires. Il n'est que temps, dit-il, que la commission mette les accusateurs en demeure de faire la preuve de leurs allégations. (Interjections à droite.)

Après avoir montré au milieu de violentes protestations de la droite l'œuvre antirépublicaine entreprise par les monarchistes, M. Jullien termine en faisant du nouveau appel à la commission d'enquête et en disant que les accusateurs auront la part de boue qui leur revient. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. ROBERT MITCHELL

M. Robert Mitchell dit que le gouvernement n'aurait pas demandé la discussion immédiate si la proposition était inconstitutionnelle.

C'est à tort, suivant lui, qu'on dit que l'enquête de Panama fera tort à la République; elle lui fera, au contraire, le plus grand honneur. (Très bien ! sur divers bancs.)

L'orateur estime que la Chambre, en votant l'enquête, a voulu que la lumière fût faite d'accord entre la commission et le gouvernement. Le gouvernement peut-être le tort d'accepter l'enquête qui était un empêchement à la commission d'enquête, mais puisque l'enquête a été votée, il faut la faire aboutir.

Ce sera à la magistrature de lui donner une sanction.

On parle d'usurpation de pouvoirs, mais les membres du parquet ne sont pas des juges, ce sont des fonctionnaires, et le garde des sceaux a pu justement révoquer le procureur général. (Hou !)

D'ailleurs, on pourrait citer trente exemples d'usurpations de pouvoirs depuis trente ans. Eh bien, nous vous demandons une nouvelle usurpation. (Applaudissements à droite.) Nous demandons de placer le parquet sous l'autorité du Parlement au lieu de l'autorité du gouvernement.

La proposition Pourquery de Boissierin n'implique d'ailleurs aucune défiance contre le gouvernement qui n'a peut-être que peu de temps à vivre. Il faut armer la commission contre la mauvaise volonté des gouvernements à venir; il faut lui donner les moyens de faire la lumière complète. (Applaudissements à droite.)

DISCOURS DE M. LEYGUES

M. Leygues combat la proposition comme contraire aux principes de notre droit public. Il démontre par des arguments juridiques que l'acte voté elle serait inapplicable. La proposition est donc inutile. De plus elle est dangereuse, car elle pourrait égarer l'opinion.

L'orateur ajoute : La justice punira les vrais coupables, mais il faut aussi que la commission d'enquête établisse toutes les responsabilités. Nous avons confiance dans les déclarations du gouvernement; la lumière se fera et l'opinion sera jugée.

M. Leygues reproche à la droite qui a demandé l'enquête de ne pas faire aujourd'hui la preuve de ses accusations. (Vivantes interruptions à droite.) Nous voulons la justice complète, inexorable pour les coupables, mais nous croyons que la loi proposée est inutile parce que la commission d'enquête est suffisamment armée. (Applaudissements au centre.)

DISCOURS DE M. LE PROVOST DE L'AUNAY

M. le Provost de L'aunay s'étonne du revirement de la Chambre (mouvements divers) et de l'attitude résolue du gouvernement hier encore si hésitant. (Bruit à gauche.) Nous verrons quelle sera la suite de cette résolution au dehors. (Applaudissements à droite.)

L'orateur dit qu'il est bien aise de voir sur les bancs ministériels un homme qui ait une large part de responsabilité dans l'affaire de Panama, non que son honnêteté puisse être soupçonnée, mais parce que sa faiblesse donna carrière à de nombreux

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

16 décembre

76

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

« Mon cher, lui dis-je, il y a trois remèdes contre un désespoir d'amour : le suicide, le temps, les voyages. Va faire un tour en Italie, pousse jusqu'en Grèce et en Turquie, reviens par l'Allemagne, et si, à ton retour, tu n'es pas guéri, tu te tueras. »

« Le baron suivit mon conseil; il voyagea un an, revint aussi malade que le jour de son départ, chercha une querelle, la trouva et se fit tuer. »

— Et... Baccarat ?

— Baccarat hérita de lui. Mais qu'était-elle devenue, quel usage fit-elle de la fortune du baron ? Mystère... »

— Et on ne l'a jamais revue ?

— Et vous croyez que cette femme que nous suivons, que j'ai à peine vue, moi, occupé que j'étais à saluer la Saint-Alphonse...

— C'est elle, je le jurerai... Les deux cavaliers, en causant ainsi, avaient sans perdre de vue le landau, franchi la barrière, suivi l'avenue de Neuilly, et ils entraient par la porte Maillot dans le bois...

— Venez, dit le baron de Manerve, pressez votre cheval, nous allons les rejoindre et nous verrons bien...

Au bruit des chevaux trotant derrière sa voiture, madame de Saint-Alphonse s'était retournée à demi.

— Tiens, dit-elle à Baccarat, voici mon jeune russe.

Les deux jeunes gens approchaient au galop.

— Pardieu ! s'écria M. de Manerve, c'est bien Baccarat !

— En chair et en os, répondit-elle, et ma résurrection est un mystère. Chut !

— C'est bien, dit le baron, vous me contrez cela plus tard.

Et, montrant le jeune russe.

— Chère madame de Baccarat, dit-il, permettez-moi de vous présenter mon ami, le comte Artoff, un jeune seigneur moscovite qui ignore le nombre de ses villages et passerait sa vie à compter ses paysans sans arriver à l'addition totale, devint-il centenaire.

Baccarat répondit au salut du boyard avec une aisance de duchesse.

— Je vais mettre deux impossibilités en présence, continua le baron en riant.

— Vraiment ? fit Baccarat.

— Une femme qui revient de l'autre monde.

— C'est vrai.

— Et un homme impossible à ruiner.

— Monsieur est une exception, dit froidement Baccarat.

— Une exception qui confirme la règle, ajouta le baron.

— Messieurs, dit Baccarat, je reviens mes salons mercredi prochain. Permettez-moi de commencer mes invitations par vous.

Les deux jeunes gens s'inclinèrent. Elle leur dit adieu de la main, fit un signe, et le landau repartit.

— Ce soir, dit Baccarat à madame de Saint-Alphonse, tout Paris saura que je suis ressuscité.

En effet, au bout d'une heure, le landau avait fait le tour du bois, et Baccarat avait échangé vingt saluts avec la fashion masculine. A cinq heures, le landau rentrait rue Moncey.

— Ma chère, dit Baccarat à son ancienne amie, il est incontestable que le petit Russe ira te voir ce soir. Tu sais ce que tu as à faire.

— Ta confiance m'honore, et j'en serai digne, ma fille.

— Adieu... reprit-elle en s'élançant lestement au bas du landau. Mon cocher ira te mettre chez toi. Pardonne-moi de ne pas te garder à dîner; je n'ai pas de cuisinière encore et je vais envoyer au restaurant. Mais demain, en revanche, j'irai dîner

abus. Cet homme, c'est le ministre de la guerre. (Sensation.)

M. de Freycinet. — Expliquez-vous ?

M. Le Provost de Launay demande pourquoi M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, accorde la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur à un étranger qui ne se recommandait par aucun service.

Voix à gauche : C'est Boulanger qui le nomme.

M. Droulède. — Boulanger ne le connaît que par l'entremise de M. Clémenceau.

Voix au centre : A la question !

M. Le Provost de Launay. — D'autres encore ont été décorés aux mêmes conditions. Comment se fait-il que ces décorations aient été les entremetteurs dans les affaires de Panama ? (Très bien ! à droite.)

L'orateur parlant ensuite des talons des chèques dérobés par M. Thierrié, dit que cela ne se serait pas produit si la commission d'enquête avait eu le pouvoir de se les faire remettre. (Applaudissements à droite.)

La commission est impuissante à faire la lumière complète. C'est grâce à M. Delahaye qu'on a retrouvé les traces de 8 à 9 millions : dans les papiers de M. de Reinach, vous en trouverez d'autres si vous voulez. (Très bien ! à droite.)

Voix à gauche : Et le milliard des administrateurs ?

M. Le Provost de Launay dit que la droite seule, depuis 1889, s'est préoccupée des intérêts des porteurs du Panama. (Protestations à gauche.)

M. Le Provost de Launay dit que si le rapport de M. Rousselle avait été publié en 1888, le projet relatif au Panama aurait été rejeté, et il y aurait un milliard de plus dans l'épargne française. Si la droite vota le projet, c'est qu'elle n'avait pas été renseignée par le gouvernement. (Mouvements divers.) Mais on ne voulait pas communiquer le rapport qui était défavorable au Panama.

M. Viette. — Le rapport était au contraire pour la continuation des travaux de Panama, et il fut communiqué à la commission.

M. Félix Faure. — Le rapport a été discuté par la commission et si M. Le Provost de Launay ne l'a pas connu, c'est qu'il était absent ce jour-là. (Applaudissements à gauche.)

M. Balthaz. — Vous ne pouvez pas dire que le rapport de M. Rousselle était défavorable au Panama ; il rend au contraire pleine justice à l'entreprise (interjections à droite) et il conclut en appelant sur cette affaire à peine commencée d'ailleurs la bienveillance des pouvoirs publics.

M. Le Provost de Launay. — Il est fâcheux que le rapport n'ait pas été publié.

L'orateur rappelle la mort de M. de Reinach et ajoute : Puisqu'on ne dit pas la vérité hier, pourquoi la dirait-on demain ? (Applaudissements à droite.) Ce qui est certain, c'est que le pays ne vous comprendra pas. (Applaudissements à droite.)

DECLARATION DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet dit : On a insinué que M. Cornélius Herz a été décoré en 1888 sous l'influence de certains hommes politiques. M. Clémenceau. Je ne l'ai jamais recommandé pour une décoration. (Bruit.)

M. de Freycinet déclare que M. Herz a été décoré sur la recommandation de savants. Le ministre rappelle les expériences de transport de force motrice faites à la gare du Nord en 1884-85 et 86 devant une commission de l'Académie des sciences. J'en faisais partie, dit-il, car je n'étais pas ministre alors.

A la suite d'expériences, M. Marcel Deprez, l'inventeur fut nommé membre de l'Académie. Plus tard, plusieurs savants devinrent une distinction pour M. Cornélius Herz, qui avait participé aux expériences. Toutes les pièces sont à la chancellerie, on elles peuvent être consultées. (Interjections à droite.)

On y verra que, suivant le rapport du ministre des postes, M. Herz avait participé à des découvertes importantes. C'est pourquoi le nom de chevalier de la Légion d'honneur. M. Jules Ferry le nomma officier, puis commandeur, et M. Waddington grand officier. (Interjections à droite.)

M. de Freycinet termine en déclarant qu'il accepte toute la responsabilité de ses actes.

DISCOURS DE M. VIETTE

M. Viette, ministre des travaux publics, dit qu'il ne peut laisser passer sans faire des réserves, l'appréciation de M. Le Provost de Launay sur le rapport de M. Rousselle. Ce rapport conclut en disant que le percement de Panama est une œuvre possible, et qu'elle est engagée à un point qu'on ne saurait l'abandonner. Il ajoute que le gouvernement doit aider la compagnie qui poursuit un but éminemment utile et qui est dirigée par des hommes dignes de respect ; il ne doit lui donner aucun conseil, mais il a le devoir de lui demander de consulter une commission technique. Telles sont les conclusions du rapport de M. Rousselle.

La commission consultative supérieure fut consultée ; elle a refusé de répondre sur le plan financier. Si donc il y a une responsabilité elle incombe au conseil d'administration de Panama qui avait à côté de lui une commission technique et qui ne l'a consultée que par exception.

M. Le Provost de Launay répondant à M. de Freycinet dit que M. Herz n'a fait aucun progrès à la science et qu'il a franchi en trois ans les degrés de M. Pasteur à une traite sans à franchir. On n'a pas le droit d'abaisser ainsi la Légion d'honneur. (Très bien ! à droite.)

La discussion générale est close.

DECLARATION DE M. BOURGEOIS

M. le garde des sceaux dit qu'avant que la Chambre vote sur le passage à la discussion des articles, le gouvernement désire faire une déclaration.

Le gouvernement continuera le concours loyal qu'il a donné à la commission ; il fournira l'information sur les faits de corruption, il l'annonce officiellement.

Quant à la proposition, le gouvernement est disposé à étudier la forme dans laquelle on peut donner des garanties et des sanctions aux innocents.

Mais, comme les dispositions principales de cette proposition touchent au principe de la séparation des pouvoirs, le gouvernement demande à la Chambre de repousser le passage à la discussion des articles. Il pose la question de confiance sur ce point. (Applaudissements.)

DECLARATION DE M. BRISSON

M. Brissson, président de la commission d'enquête, dit que la commission, conformément à la décision qu'elle a prise hier, demande à la Chambre de passer à la discussion des articles. (Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs. Mouvements divers.)

La commission pense qu'après cette discussion... (interjections sur divers bancs) il y a une majorité et une minorité, mais l'orateur, qui fait partie de la commission, pense qu'après la discussion actuelle les pouvoirs de la commission seraient diminués. (Applaudissements sur divers bancs.) On ne peut pas méconnaître les retards néfastes et irréparables qui se sont produits dans certaines phases de la procédure et dans certains procédés de perquisition qui n'étaient pas aux mains de la commission. La commission a estimé qu'elle avait besoin

de pouvoirs et que la proposition devait être votée en conséquence. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs. Mouvements divers.)

DECLARATION DE M. RIBOT

M. Ribot, président du conseil, dit que le langage du président de la commission paraît peut-être à la Chambre n'avoir pas été empreint de la même mesure que celui tenu par le président du conseil. Le gouvernement a déployé toute son énergie pour aider la commission ; il regrette que le président de la commission s'associe à une proposition dont le véritable caractère apparaît comme un acte de défiance. (Très bien ! Très bien ! sur un grand nombre de bancs.)

En pareille matière l'initiative doit venir du gouvernement qui verra s'il y a lieu d'apporter un projet, mais devant la tournure que le débat actuel a prise, il a besoin de savoir s'il a la confiance de la Chambre. S'il n'y a pas une majorité ce sera à M. Brissson qu'il appartiendra de la trouver. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs. Mouvements divers.)

LE VOTE

M. le président consulte la Chambre sur la question de savoir s'il y a lieu de passer à la discussion des articles de la proposition Pourquoy de Boissier.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

La séance est suspendue à 6 h. 10.

La séance est reprise à 6 h. 35.

M. le président fait connaître le résultat du pointage :

Votants : 536 ; majorité absolue : 269 ; pour l'adoption, 265 ; contre, 271.

La Chambre décide qu'il n'y a pas lieu de passer à la discussion des articles. (Applaudissements au centre et à gauche, bruit à droite.)

M. de Cassagnac s'écrie : « Il y a huit ministres qui ont voté pour. »

La droite applaudit.

M. Floquet lève aussitôt la séance : il est 6 h. 55.

Séance samedi.

Des altercations éclatent sur divers points de la salle. M. Baudry d'Asson crie et gesticule dans l'hémicycle ; un député du centre se précipite vers lui, mais les députés et huissiers l'arrêtent et le poussent vers la sortie.

La salle se vide lentement.

APRES LA SEANCE

Après la proclamation du scrutin, M. Baudry d'Asson a eu une syncope provoquée par l'état de surexcitation dans lequel il se trouvait. Pendant plus de cinq minutes il s'était épuisé à crier des choses inintelligibles ; on a dû l'emporter hors de la salle des séances.

On a vu que la séance s'est terminée par le succès du cabinet. La loi Pourquoy de Boissier a été écartée par 271 voix contre 265 sur 536 votants.

La Chambre ne compte actuellement que 573 membres par suite de 3 vacances de sièges. Il y a d'autre part 15 à 17 absents par congé, de telle sorte qu'il n'y a eu que 20 abstentionnistes effectifs. C'est un des scrutins qui a réuni le plus de votants.

La majorité ne comprend que des républicains appartenant à toutes les nuances de gauche. La minorité comprend l'intégralité de la droite, soit 150 membres, dont 40 boulangistes et 70 à 75 membres de la gauche seulement.

En présence de la faible majorité qu'il a obtenu, on avait répandu le bruit que le cabinet démissionnerait ; ce bruit est dénué de fondement. Le cabinet, considérant qu'il avait pour lui la majorité de la Chambre, a décidé de rester en fonctions.

Quant à la commission d'enquête, on avait également répandu le bruit que son président M. Brissson et un certain nombre de membres qui s'étaient prononcés contre le gouvernement songeaient à se démettre de leur mandat à cause du désaveu que la Chambre leur a infligé.

On a vu qu'à deux reprises le président du conseil et le garde des sceaux avaient fait prévoir à la Chambre qu'une information nouvelle allait être ordonnée pour faits de corruption. Cette information a été ouverte sans retard : elle aura pour résultat de faire porter sur les administrateurs déjà prévenus correctionnellement et comme les crimes ne se prescrivent que par dix ans, il sera possible de comprendre dans les informations les faits remontant à 1888 et d'étendre les poursuites si elles sont reconnues possibles juridiquement non seulement aux administrateurs, mais aux membres du Parlement qui pourraient être reconnus ultérieurement comme ayant trafiqué de leur vote.

SÉNAT

Paris, 15 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 10 sous la présidence de M. Le Royer.

M. le président annonce la mort de M. John Lemoine, dont il prononce l'éloge funèbre.

M. Girault retire sa proposition relative aux pouvoirs de la commission d'enquête qu'il remplace par une proposition tendant à restituer des sommes indûment perçues.

Le Sénat adopte un projet de loi relatif à l'augmentation du nombre des décorations accordées aux armées de terre et de mer.

Le Sénat prend en considération une proposition tendant à compléter l'article 9 de la loi du 3 mai 1844.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération du projet relatif à l'arrimage des marchandises à bord des navires de commerce.

Après quelques explications du ministre du commerce, le projet est adopté.

LES BUREAUX DE BIENFAISANCE

M. Trarieux questionne le ministre de l'intérieur au sujet des délibérations des bureaux de bienfaisance et des conseils municipaux de Saint-Calais et de La Ferté-Bernard à la suite desquelles il a été décidé que les secours ne seraient plus distribués qu'aux familles dont les enfants vont aux écoles laïques. A La Ferté-Bernard le conseil municipal a pris une décision analogue.

L'orateur estime que le Parlement doit révoquer des actes qui sont la négation des droits de la justice et de l'humanité. Il demande au gouvernement s'il est armé contre de pareils actes.

RÉPONSE DE M. LOUBET

M. Loubet répond qu'il ne manquera pas de faire son devoir toutes les fois qu'il se produira des faits semblables à ceux qui lui ont été signalés.

Le ministre ajoute que les bureaux de bienfaisance n'ont pas à faire de distinction d'opinions ou de croyances : tous les Français doivent participer à la distribution des secours. Le gouvernement ramènera à l'observation de cette règle tous les bureaux qui s'en écarteraient et il les dissoudra au besoin.

A La Ferté-Bernard, le conseil municipal a rapporté sa décision sur les observations qui lui ont été faites. Quant à l'affaire de Saint-Calais, il n'y a pas eu de délibération, et une seule famille a été informée qu'elle ne recevrait pas de secours parce qu'elle recevait des allocations d'autre part.

Trois familles seulement dont les enfants allaient à l'école congréganiste ont été rayées de la liste de distribution, toutes les autres y ont été admises ; il n'y a donc pas eu d'exclusivisme, on n'a donc violé aucun principe.

Le gouvernement pense que le meilleur libéralisme est celui qui ne s'inspire que du besoin. (Applaudissements.)

L'incident est clos.

L'ARBITRAGE

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet relatif à la conciliation et à l'arbitrage facultatif en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés.

M. Fresnay combat le projet de loi et espère que le Sénat ne le votera pas.

M. Félix Martin ne combat pas le principe de la loi, mais estime qu'elle doit être amendée. Il faut exiger des parties qui provoqueraient la constitution d'une commission arbitrale qu'elles prennent l'engagement de se soumettre à la sentence.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 8 heures.

La séance est levée à 5 h. 10.

AUTOUR DU PANAMA

Paris, 15 décembre.

Les chèques Thierrié

La *Libre Parole* publie ce matin les lignes suivantes :

Nous affirmons que le talon du chèque Castelbon portait cette mention abrégée : « Dev » ; que sur celui du chèque Orsatti on pouvait lire : « E. A. » ; que sur celui du chèque Schmidt était écrit : « J. Roc. » et sur le chèque Davoust-Vlasto la lettre « R. » qui, étant données les relations connues de M. Rouvier avec M. Vlasto, ne laissait place à aucun doute.

Nous affirmons que toutes ces mentions étaient écrites de la main de M. de Reinach, que des instances pressantes ont été faites auprès de M. Thierrié pour obtenir la destruction de ces preuves décisives, que M. Thierrié n'a cédé qu'après une longue résistance et pour sauver l'ancien ministre des finances.

Nous sommes convaincus que ces faits, d'ailleurs connus de plusieurs personnes honorables, ne seront pas niés par M. Thierrié s'il est interrogé sous la foi du serment.

Le chèque Orsatti était de 50,000 francs, celui de Schmidt de la même somme, et celui de Davoust-Vlasto de 50,000 francs.

Les initiales données par la *Libre Parole* correspondent aux noms de MM. Devès, Emmanuel Arène, Jules Roche et Rouvier.

Quelques Questions

Du Gaultier :

Est-il vrai que sur les livres de la Compagnie franco-algérienne, dont M. Kohn Reinach faisait partie, il existe un compte frais d'études et lignes nouvelles ?

Est-il vrai qu'à ce compte, en une seule année, figurent des sommes s'élevant à 85,000 francs, qui se répartissent entre certains députés, pour obtenir le concours de leurs votes à la Chambre ?

La commission d'enquête arriverait-elle à faire le jour sur l'affaire de Panama, en saisissant les papiers de la Compagnie Franco-Algérienne, où les précautions pour déjouer les investigations étaient moins bien prises.

A la Chancellerie de la Légion d'honneur

Du Gaultier :

Nous pouvons annoncer que le conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur s'est ému des scandales que vient de révéler l'affaire du Panama et auxquels se sont trouvés mêlés des membres et des dignitaires de l'Ordre.

Nous sommes surpris, nous disaient hier, un membre du conseil, que le gouvernement ne nous ait point encore saisis d'une proposition de révision de certaines nominations. Nous croyons, toutefois, que le grand chancelier ne tardera pas à s'entretenir de la question avec M. Ribot, président du conseil.

M. Jules Roche

M. Jules Roche, ancien ministre du commerce, poursuit la *Libre Parole* en cour d'assises pour diffamation.

Il s'agit de l'entrefilet que nous reproduisons ci-dessus.

Le procès aura lieu à Chambéry.

L'INCIDENT ARÈNE-GABRIEL

Paris, 15 décembre.

Un incident s'est produit au cours de la séance. Pendant qu'un certain nombre de députés applaudissaient les déclarations du gouvernement, M. Gabriel, député boulangiste de Meurthe-et-Moselle, s'est écrié :

— M. Emmanuel Arène lui-même applaudit !

A la suite de cette exclamation à laquelle l'article paraît avoir répondu dans la *Libre Parole* donnait une intention déshonorante, M. Emmanuel Arène a envoyé ses témoins à M. Gabriel.

Les témoins de M. Emmanuel Arène sont MM. Thomson et Dujeudun-Beaumetz : les témoins de M. Gabriel sont MM. Millevoye et Couturier.

M. Gabriel a fait déclarer aux témoins de M. Arène qu'il n'avait pas l'intention de l'insulter, qu'il n'avait pas l'intention de l'innocenter et qu'il réservait sa décision jusqu'après la clôture des travaux de la commission d'enquête.

Les témoins de M. Arène ont fait remarquer en vain qu'avec ce système une simple accusation formulée dans la

presse donnerait à tous le droit d'insulter.

A l'issue de la séance, une scène assez curieuse a eu lieu dans les couloirs. M. Gabriel allait sortir du couloir menant de la salle des séances au salon de la Paix, lorsqu'il aperçut M. Emmanuel Arène : croyant que celui-ci allait lui demander des explications au sujet de ses refus de réparation, il s'empressa de rebrousser chemin. Il revint quelques instants après, escorté de tous ses camarades politiques qu'il avait pu rencontrer.

Naturellement M. Arène le laissa passer sans lui adresser la parole, mais il est probable que M. Arène ne laissera pas l'incident se terminer ainsi.

LE JOURNAL DE M. DRUMONT

Contraste significatif

Paris, 15 décembre.

On lit dans la *Lanterne* :

L'attitude des collaborateurs de M. Drumont n'est pas moins étrange que celle de M. Drumont lui-même. Il est fatigant de tant qu'il s'agit de lancer des diffamations et de demander l'enquête. Quand on l'appelle à faire la preuve de leurs accusations, quand la commission d'enquête les invite à l'aider à faire un peu de cette lumière qu'ils réclament à cor et à cri, ils s'enfuient plus personne. Ils s'empressent de filer par la tangente.

La recule de M. Georges Duval est bien la caractéristique de ce contraste entre leur ardeur à demander la lumière et leur peur d'empiétement à la faire quand on les met à l'épreuve.

Un homme a vu M. de Reinach le jour même où celui-ci s'est donné la mort. Il a reçu ses confidences. Il a constaté par lui-même l'état de désarroi moral et de surexcitation auquel M. de Reinach se trouvait en proie et qui devait le conduire, quelques heures après, à se suicider. Le récit de cette entrevue tragique serait de nature à éclaircir quelques-uns des mystères de cette sombre affaire. Da moins, la commission d'enquête le pense, et le pensant, elle fait appel au témoignage de l'interlocuteur de M. de Reinach. Alors le collaborateur de M. Drumont change d'attitude. Il a raconté à qui a voulu l'entendre, sa conversation avec M. de Reinach. Il en refuse le récit à la commission d'enquête, seule qualifiée pour recevoir sa déposition, et pour y chercher les éclaircissements nécessaires à la manifestation de la vérité.

Tant de prudence après tant d'intempérance de langage s'explique difficilement. On dirait que M. Georges Duval, secrétaire de rédaction du journal de M. Drumont, a craint que la commission d'enquête ne montât quelque indécision dans sa curiosité ; qu'elle cherchât à savoir notamment quelles relations unissaient M. de Reinach et le journal de M. Drumont ; comment, se sentant menacé d'un danger pressant, la première pensée de M. de Reinach avait pu être de chercher appui et conseil auprès des rédacteurs de ce journal ; et quelles raisons avaient bien pu valoir à un homme que tout désignait aux attaques de M. Drumont et de ses collaborateurs, l'immunité d'un silence plus compromettant encore pour eux que pour sa mémoire.

Si M. Georges Duval n'a pas cru pouvoir prendre sur lui d'expliquer ces anomalies, on est en droit d'espérer que M. Drumont se montrera moins réservé. Il ne peut s'expliquer que si on lui rend sa liberté, dit M. Georges Duval. Nous n'y voyons pour nous-même, aucun inconvénient. Si la lumière est de ce prix, qu'on l'élargisse le drapeau de M. Burdeau pendant tout le temps qui lui sera nécessaire pour faire la preuve de ses nouvelles diffamations.

Ca sera peut-être long. Mais nous ne nous en plaignons pas : les scandales de Panama auront du moins rapporté quelque chose à quelqu'un, puisqu'ils auront valu la liberté à M. Drumont.

La Russie et l'Autriche

Paris, 15 décembre.

On mande de Vienne au *Petit Parisien* :

Une démarche aussi extraordinaire qu'attendue, vient d'être faite par le gouvernement autrichien.

L'ancien cardinal que la cour de Saint-Petersbourg fit, il y a plusieurs mois, à l'archiduc Ferdinand, fils aîné de l'héritier présomptif, ainsi que l'attitude si amicale du czarévitch, lors de sa dernière visite ici, ont suggéré à la cour de Vienne l'idée de sonder le terrain à Saint-Petersbourg en vue d'un rapprochement.

Dans ce but, l'empereur et les architectes se sont adressés directement au prince Lobanoff-Rostowski, ambassadeur du czar à Vienne, pour essayer de dissiper les malentendus entre les deux empires.

Cette démarche a été couronnée de plein succès. L'ambassadeur de Russie a donné les assurances les plus formelles que son gouvernement était toujours animé des meilleures dispositions à l'égard de la monarchie austro-hongroise, et qu'il regrettrait la malveillance que l'Autriche manifestait à toute occasion à la Russie.

De cette explication à l'aplanissement des difficultés, il n'y a qu'un pas.

Il est certain que l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Petersbourg vient d'être chargé par son gouvernement de s'entendre avec la chancellerie russe sur le moyen d'arriver à une entente équitable et loyale dans la question balkanique.

Si cela réussit, ce qui est plus que probable, la Triple-Alliance aura reçu là un coup mortel.

Dépêches Diverses

Paris, 14 décembre.

MORT DE M. HACHETTE

M. Hachette, le grand libraire de Paris, est mort hier. M. Hachette était en outre un savant ; il était élève de l'école normale, et il s'était créé des relations dans le monde universitaire, et s'était vu, par M. Louis Hachette, dans la bibliothèque importante que celui-ci avait fait faire au commerce de la librairie. La littérature classique française, latine, grecque, allemande, anglaise, les sciences exactes et spéculatives, les éditions populaires et les éditions de grand luxe furent l'objet de ses soins particuliers.

La librairie française fait une grande perte en la personne de M. Hachette.

LES EXPLOITS D'UN HUISSIER

Dans certaines localités, les huissiers joignent à leurs fonctions celles de commissaire-priseur ; ce cumul produit parfois des résultats bizarres. Jugé en, d'après ce qui vient de se passer dans une petite ville des environs de Paris.

Un huissier, faisant fonctions de commissaire-priseur, vendait il y a huit mois, pour le compte d'un propriétaire, M. X..., le mobilier garnissant une maison qui avait été cédée quelques jours avant ; le montant de la vente des meubles est encore entre ses mains.

Mais il ne détient cet argent — 800 francs environ — qu'à titre de commissaire-priseur et l'huissier n'en sait rien. Or, il y a une semaine, l'officier ministériel, agissant cette fois comme huissier, dressait un procès-verbal, sur lequel un créancier, ignorant son départ, avait tiré une traite pour une cinquantaine de francs.

Ce maître Jacques du papier timbré rendrait des points à bien des administrations.

LES PLAQUES DE BLINDAGE

Londres, 15 décembre.

On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Times* :

« D'après le compte rendu des essais faits sur des plaques de blindage anglaises et françaises, les plaques anglaises ont été soumises aux mêmes épreuves que celles de Saint-Chamond et ont donné également des résultats satisfaisants. »

bilier garnissant une maison qui avait été cédée quelques jours avant ; le montant de la vente des meubles est encore entre ses mains.

Mais il ne détient cet argent — 800 francs environ — qu'à titre de commissaire-priseur et l'huissier n'en sait rien. Or, il y a une semaine, l'officier ministériel, agissant cette fois comme huissier, dressait un procès-verbal, sur lequel un créancier, ignorant son départ, avait tiré une traite pour une cinquantaine de francs.

Ce maître Jacques du papier timbré rendrait des points à bien des administrations.

LES PLAQUES DE BLINDAGE

Londres, 15 décembre.

On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Times* :

« D'après

grâce à son travail, grâce à toutes les ressources de son esprit droit et de son cœur élevé, qu'il était digne non seulement des fonctions que le suffrage universel lui confiait, mais qu'il était capable d'en remplir encore de plus importantes.

Le rôle qu'il a joué, en effet, au conseil général, est des plus actifs; il a été mêlé à presque toutes les affaires du département depuis une dizaine d'années, et ses collègues ont si bien apprécié sa compétence qu'après l'avoir chargé d'un nombre infini de rapports, parce qu'ils savent que c'est un travailleur, ils l'ont nommé aux fonctions de membre de la commission départementale.

En somme, dans la vie courante, c'est le meilleur des hommes; dans la vie politique, c'est le plus vrai et le plus honnête républicain.

UNE AVALANCHE

Deux Morts

On nous télégraphie de La Mure :

Une avalanche de neige a eu lieu à Saint-Christophe-en-Val et elle a englouti deux personnes.

Immédiatement deux gendarmes de la brigade du Freney sont partis sur les lieux de l'accident, accompagnés de courageux citoyens, à la recherche des malheureux victimes.

A demain les détails.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le Temps. — Observations du journal. 15 décembre, 4 heures soir. — Hauteur du baromètre, 770; température, + 4°6; direction du vent, N.-O.; maximum de température dans les 24 heures, + 7°; minimum de température dans les 24 heures, + 0°5.

Situation générale. — La hausse du baromètre a continué sur l'ouest du continent, et le maximum de pression se trouve en France. Les pluies sont faibles et la température varie peu.

Dernière heure. — Des dépressions passent au nord des îles Britanniques en produisant une baisse barométrique qui se propage jusqu'aux côtes de la Manche. On signale une légère hausse sur l'ouest de l'Irlande.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps couvert, même température.

Le premier tour de scrutin pour l'élection des juges consulaires n'ayant pas donné de résultat, il y a lieu de procéder à un deuxième tour dont la date est fixée au jeudi 22 décembre.

Les vacances du jour de l'an :

Les élèves des lycées, collèges et écoles normales sortiront le vendredi 30 décembre, après la classe du soir, et rentreront le jeudi 5 janvier, à l'heure réglementaire.

Les élèves des écoles communales auront seulement les journées des premier et deux janvier.

Nous avons trouvé hier, dans la chronique locale du journal catholique la *Croix de Lyon*, sous le titre « Un accident du travail » un fait divers qui nous a laissés rêveurs. Nous nous demandons si la Chambre des notaires emploie des plumes d'oie au lieu de plumes de fer. En tous cas, nous renouons, par égard pour nos lecteurs, à éviter ce fait divers; nous préférons qu'ils achètent le numéro, qui jettera un jour singulier sur les habitudes des ouvriers dont la Chambre des notaires utilise les services.

Par décret en date du 3 décembre courant, M. Charles Chatain, ancien principal clerc de M^{re} Pirelle et Bernard, avoués près le tribunal civil de Lyon, a été nommé avoué près la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M^{re} Garcin, démissionnaire en sa faveur et a prêté serment, en cette qualité, à l'audience du 13 décembre de la 1^{re} chambre de la cour d'appel de Lyon.

Harmonie du VI^e arrondissement.

C'est dimanche prochain 18 décembre qu'aura lieu au Théâtre-Bellecour (salle Indienne), à deux heures, le grand concert suivi d'un bal de nuit, offert par cette société à ses membres honoraires.

Signalons au programme : la Philharmonique du VI^e arrondissement, directeur M. Poulet; M^{re} Juliette Evard, M^{re} Besson, la petite Marianne Prad, des Célestins; MM. Prad, Ramieux, Chastain, Ogier, des théâtres municipaux; M. Armand fils, pianiste accompagnateur.

On a pu voir depuis longtemps que d'importants travaux de maçonnerie s'exécutaient à la Banque de France. Il s'agissait d'exhausser les bâtiments d'un étage, et depuis quelques jours dans la rue, et la construction du deuxième étage est déjà très avancée.

Vient de paraître chez M. Rey, éditeur de musique, 17, rue de la République, une valse, due à M. Maurice Koch, intitulée *Sorrellina*, au rythme très entraînant, et qui fera certainement fureur sur tous les pianos cativer.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Un cambrioleur

Hier comparait Eugène Mazar, 22 ans qui fut déposé comme vagabond le 11 décembre dernier.

Deux jours auparavant, on volait de l'argenterie et des vêtements, le tout d'une valeur de six cents francs, chez M. Ritter, professeur place Morand.

Le même jour, on cambriolait également la chambre de M. Ducloux, employé de commerce, rue de la République, et enfin chez un ébéniste du quartier des Terreaux.

L'auteur de ces méfaits n'était autre que le vagabond Mazar qui a, du reste, avoué. L'inculpé est un repris de justice; à l'audience où il comparait en costume de prison, la face rasée, il répond énergiquement. Le tribunal se montre justement sévère en le condamnant à la peine de treize mois d'emprisonnement.

Hospitalité méconnue

Le 17 novembre, Marie Castain, veuve Bouche, âgée de 40 ans, ménagère, trouvait une personne charitable, Mme Vignaud, âgée de 82 ans, marchande de journaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, 23, qu'elle recueillait,

lui demandant, en échange, de l'aider dans son travail.

La femme Bouche n'hésita pas à voler deux paires de bottines et quelques bijoux à sa bienfaitrice qui a déposé une plainte. La veuve dit qu'elle n'a pas l'habitude de travailler à l'œil; elle s'est tout simplement payée elle-même, en volant des bottines d'oreille. Quant aux bottines, la femme Bouche dit que depuis dix-huit ans elle achète de ces sortes de chaussures et qu'elles sont bien à elle. Malheureusement les témoins démentent ses assertions.

Le tribunal lui inflige une peine de quatre mois de prison.

Les Dénégations

Après le défilé des vagabonds et des ivrognes, on appelle le nommé Louis Bayla, 17 ans, de Saint-Genis. Ce garçon qui sort de prison est poursuivi pour mendicité. A la première question que lui pose le président, Bayla répond :

— Vous allez me « donner » huit jours, puis ma peine terminée, sans un sou en poche, je vais être fatalement obligé de recommencer.

— Si vous voulez me faire plaisir, condamnez-moi à trois mois, je pourrais travailler à la prison et gagner ainsi quelques sous.

Le malheureux n'a même pas vu voir sa demande accueillie, car il a été condamné qu'à huit jours.

Dubreuil, qui se trouve dans les mêmes conditions que le précédent, est condamné à 45 heures pour infraction à un arrêté interdisant le séjour de Lyon.

Quant à vous, continuez, ajoute sentencieusement le président, éloignez-vous immédiatement, sans cela.

Et le prévenu lui répond :

— Donnez-moi de l'argent alors !!

SUICIDE A LA CASERNE DE SERIN

Un douloureux événement a eu lieu la nuit dernière à la caserne de Serin.

Un jeune soldat, engagé volontaire, nommé Dumoulin, âgé de dix-neuf ans à peine, et qui n'était au 157^e régiment de ligne (4^e compagnie, 3^e bataillon) que depuis trois mois, s'est suicidé en se servant de son fusil d'ordonnance.

Depuis quelque temps, il était dans un déplorables état d'épuisement moral. Souvent puni, estimant que ces rigueurs étaient injustes, et redoutant la réalisation de menaces de conseil de guerre qui, paraît-il, lui étaient faites sans cesse, il a préféré en finir avec la vie.

Malheureusement, il est descendu dans la cour de la caserne et là, s'approchant d'une voiture, il y a engagé contre l'avant-train la gâchette du fusil qu'il avait emporté avec lui. Puis, dirigeant le canon contre son menton, il a fait un mouvement; le coup est parti, et le malheureux est tombé mort. La balle avait pénétré dans la tête en fracassant le maxillaire inférieur.

Ce qui a sans doute aussi aidé à la détermination funeste du jeune Dumoulin, c'est un incident arrivé le soir même à la cantine et qui a amené une discussion pénible relative à une erreur de compte.

Mais, d'après nos renseignements, la ne serait pas la vraie cause du suicide. Dumoulin était désespéré de se voir en butte à des rigueurs qu'il n'a pas voulu supporter plus longtemps — et il a mis fin à ses ennuis et à ses jours.

Ce triste événement a profondément ému les camarades de Dumoulin. Nous pourrions rapporter bien des choses qui ont été dites à ce sujet.

Nous ne voulons rien envenimer, ni surtout accuser personne sans preuves plus sérieuses. Nous croyons cependant que l'administration militaire fera bien de se renseigner sur ce suicide et sur ses causes. Si de cette façon elle réprime des abus dont les conséquences ont été si navrantes, elle aura bien mérité de la reconnaissance de toutes les familles dont les enfants pourraient se trouver dans la même situation que celle du jeune Dumoulin.

L'engagement volontaire doit recruter des soldats versant leur sang pour la patrie, — mais non des malheureux se tuant après trois mois de service militaire.

RIXE MORTELLE

Hier, à deux heures et demie du soir, plusieurs amis se trouvaient réunis chez M. Plantier, rue Desmazière, et devisaient gaiement.

Quand vint le « quart d'heure de Rake-lais », deux d'entre eux, les nommés Vincendeau, 44 ans, manoeuvre, 23, rue Bichat, et Bidault, garçon d'écurie, 7, rue Desmazière, se prirent de querelle à propos d'une boutade de payer.

Des paroles, on en vint rapidement aux coups et, dans la bagarre, le sieur Vincendeau fut si maltraité que, par ordre de M. Braut, commissaire de police du quartier Perrache, on dut le transporter à l'Hôtel-Dieu, où il fut admis d'urgence.

Quant à Bidault, il a été arrêté sous l'inculpation de coups et blessures.

Au dernier moment, nous apprenons que le malheureux Vincendeau a succombé à ses blessures.

Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 16 décembre, 85^e jour de l'année.

Noir, lune le 19; Premier quartier le 26. Soleil : lever, 7 h. 49; coucher, 4 h. 2.

Les votes de nos députés. — Dans le scrutin sur le passage à la discussion des articles de la proposition de M. Pourquerey de Boissier, voici comment se sont répartis les votes de la région :

Rhône. — M. Clapot s'est abstenu; MM. Bérard, Couturier, Lachize, Prenet, ont voté pour; les autres contre.

Ain. — Tous ont voté contre.

Côte-d'Or. — MM. Bizouard, Bert, ont voté pour; les autres contre.

Drôme. — M. Maurice Faure pour; les autres contre.

Isère. — M. Jouffray s'est abstenu; les autres ont voté contre.

Loire. — MM. Girodet, Neyrand, Souhet, pour; les autres contre.

Saône-et-Loire. — M. Laceretelle s'est abstenu; MM. Boyssot, Schneider ont voté pour; M. Jules Roche s'est abstenu, les autres ont voté contre.

Suppression des octrois (conférence Guillemet au 18 décembre). — Les citoyens désirant assister au banquet et qui n'ont pu encore retirer leur carte, sont invités à la faire aujourd'hui vendredi, avant six heures du soir, à l'une des adresses suivantes :

Brasserie Gruber, place des Terreaux; Fritz, docteur, cours du Midi; Concord National, cours Gambetta; Brasserie Dupuis, boulevard de la Croix-Rouge; café Vernier, place du Petit-Change; comptoir Silvestre, 12, cours Vitton.

On trouve également des cartes au bureau de l'Echo de Lyon.

Adjudication de pain. — Conformément à une décision de l'administration municipale, la fourniture du pain nécessaire à l'œuvre de la Bouchée de pain et à l'Asile municipal de nuit, doit faire l'objet d'une adjudication restreinte.

Cette fourniture sera adjugée en un seul lot évalué à 13,000 francs.

En conséquence, les boulangers qui voudraient concourir à cette adjudication, devront déposer à la mairie centrale (3^e division — 6^e bureau) leur soumission sous pli cacheté, au plus tard le 21 courant.

Chaque soumission devra être accompagnée des certificats indiqués par le cahier des charges qui est déposé à la mairie de Lyon où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Une arrestation arbitraire. — Deux agents de la Sûreté recherchaient un nommé « Gondrey », coupable d'un vol à Versailles. Ils ne le trouvaient point; le hasard, cet inspecteur bleuet de la sûreté, leur fit découvrir qu'un brave garçon, nommé « Gondrey », venait de prendre du service chez M. Merx, cafetier, place de l'Hôpital, 2.

Vous vous appelez Gondrey, lui dirent-ils.

— Non, je m'appelle Goidrey.

— Est-ce que vous étiez allé à Versailles ?

— Non, je n'ai jamais quitté Lyon.

— Ça ne fait rien, vous êtes notre homme et nous vous arrêtons.

Et sans lui permettre d'articuler un mot de défense, avec une brutalité qui rien n'excusait, les deux agents le conduisirent à la Permanence, où après l'avoir gardé une demi-journée, ils le relâchèrent ou plutôt le mirent à la rue sans même un mot d'excuses de la part du commissaire ou des agents.

Nous appelons l'attention de M. le secrétaire général pour la police sur ce fait inouï. Nous savons qu'il ne peut pas recruter ses agents parmi les membres du corps diplomatique; mais si un blâme sévère n'a pas été adressé, il est encore temps de le faire maintenant.

Mystérieuse disparition. — Une fillette de 7 ans a disparu depuis lundi 12 décembre, à la sortie de son école, rue Bossuet, 85, à cinq heures et demie du soir. Elle n'a pu se perdre, car elle savait très bien son adresse.

Malgré toutes les démarches faites par la sûreté et par ses parents, il a été impossible de retrouver sa trace jusqu'à présent.

Veici son signalement :

Agée de 7 ans, grande pour son âge, robe grise, tablier bleu, chapeau noir garni de rubans bleus. Il lui manque deux ou trois dents de devant.

Prière aux personnes qui pourraient en donner des nouvelles de les faire parvenir à ses parents ou à la sûreté.

L'enfant répond au nom de Jeanne Duvergier et habite avec ses parents, 224, rue Moncey.

Esqueroquerie — Il y a quinze jours, comparaisaient devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de chantage et d'esqueroquerie, deux individus, la femme Demeure et un nommé Duplan, qui, à l'aide de manœuvres frauduleuses, étaient arrivés à se faire vendre par un sieur D., sujet hollandais, l'hôtel des Chemins de Fer, situé à Perrache.

Le tribunal a rendu hier son jugement dans cette affaire dont nous avons parlé en son temps.

La femme Demeure a été condamnée à treize mois de prison et cinquante francs d'amende. Quant à Duplan, il s'est vu infliger six mois de prison et seize francs d'amende.

Suicide. — Le nommé F. B., tailleur de pierres, rue Dunois, s'est pendu dans son domicile.

Les constatations ont été faites par M. le docteur Trévoux.

On ignore les causes qui ont poussé ce malheureux à cet acte de désespoir.

Vol à la tire. — Mme Catherine Massart, 50, rue de la République, a déclaré à un gardien de la paix de service au marché du quai Saint-Antoine qu'un voleur était venu de lui voler son portefeuille contenant 20 francs et une bague en or.

Le commissaire de police du quartier de la Bourse a ouvert une enquête.

Vol avec effraction. — Des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits la nuit dernière dans le magasin de parfumerie tenu par M. Verray, rue Mercière, 43.

Ils ont emporté pour cinq francs de menu monnaie, placée dans le tiroir du comptoir.

Le commissaire de police de la Bourse a ouvert une enquête.

— M. Montagné, rentier, 77, rue Henri Rolland, a déclaré au commissaire de police de Villeurbanne que, profitant d'une absence qu'il a faite, des malfaiteurs se sont introduits dans son écurie et lui ont volé une voiture de place.

Une enquête est ouverte.

— Des malfaiteurs ont tenté de fracturer la porte du magasin de MM. Bérard et Ferrand, fabricants de soieries, 2, quai de Retz. La porte étant blindée intérieurement, leur projet n'a pu réussir.

Une enquête est ouverte.

Arrestations. — Samedi dernier, M. Grataloup, revendeur, était victime d'un vol de quinze livres de beurre, qui lui avaient été dérobées à l'hôtel de la Mule-Blanche, 46, rue de la Part-Dieu, où il dépose ses marchandises.

Une surveillance fut organisée. Hier, le nommé François Tissier, 52 ans, journalier, 146, rue Paul-Bert, rôdait autour des voitures remisées dans cet établissement.

Arrêté immédiatement, cet individu fut trouvé porteur de deux portefeuilles, dont l'un contenait 20 fr. 30, de dix-huit fausses clefs, d'un petit levier, etc.

Conduit chez M. Cousin, commissaire de police du quartier de la Part-Dieu, il a prétendu avoir trouvé tous ces objets. Ce magistrat l'a fait écrouer.

— Le commissaire de la Part-Dieu a procédé à l'arrestation du nommé Merlus V..., 15 ans, polisseur, 3, rue de la Vierge, inculpé de complicité de vol.

— Le commissaire de Villeurbanne a fait arrêter la nommée Antoinette B..., 53 ans, cuisinière chez M. Musy, marchand drapier, 71, chemin de Baraban, sous l'inculpation de vol. Elle a dérobé chez son patron plusieurs papiers de drap et 22 reconnaissances de Mont-de-Piété.

— La police de nuit a procédé à l'arrestation des malfaiteurs qui ont défilé il y a quelques jours les bateaux de M. Rey, marchand de poissons, quai de la Pêcheurie. Ce sont les nommés A. T..., 20 ans, matelassier, et B. F..., 21 ans, manoeuvre.

Société d'Enseignement professionnel du Rhône. — Le conseil d'administration de la société d'enseignement professionnel du Rhône a l'honneur d'informer le public que l'Assemblée générale des donateurs, sociétaires, professeurs et commissaires des cours aura lieu le dimanche 18 décembre, à 10 heures, au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles. Entrée par la place de la Bourse.

L'ordre du jour de la séance comporte la lecture du compte rendu annuel, l'approbation des

comptes et le renouvellement partiel du conseil d'administration.

L'Assemblée générale de l'Association des anciens élèves de la société aura lieu immédiatement après.

Les avis-droit qui n'auraient pas reçu leurs lettres d'invitation sont priés de vouloir bien les adresser au secrétaire de la société, 7, rue des Maronniers.

Chambre syndicale de l'épicerie lyonnaise. — La chambre syndicale de l'épicerie lyonnaise, place des Terreaux, n° 1, informe ses adhérents ainsi que la corporation, qu'ils peuvent prendre connaissance de la nouvelle loi sur le régime des boissons, selon le programme de la Chambre elle-même, dégrèvement des vins et des cidres, surtaxe de l'alcool et des licences; suppression des bouilleurs de cru. En un mot, le texte officiel de la commission.

Notre secrétaire est à la disposition des intéressés tous les jours au siège, de 2 à 4 heures.

Villeurbanne. — Classe 1892. — Les jeunes gens faisant partie de la classe 1892 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 17 courant, à 8 heures, brasserie de la Terrasse (Chapennes).

Casino et Scala. — Deux grands débuts, ce soir, au Casino et à la Scala.

Al Casca, pour trois représentations, miss Mabel Stuart, danseuse serpentine, étoile de l'Alhambra de Londres (numéro sensationnel).

A la Scala, Les Dayton's, américains du Portugal Museum de Chicago.

Cirque Rancy. — Les Égènes paraissent ce soir pour la dernière fois, au Cirque, c'est dire à ceux qui n'ont pas vu ces exercices merveilleux qu'ils n'ont plus que ce soir pour le voir et qu'ils regretteront certainement d'avoir laissé passer l'occasion de constater la légitimité de l'immense succès de ces artistes incomparables.

Demain samedi, nouveaux débuts, au nombre desquels figure une des grandes attractions du jour : miss May Raymond, la seule élève de la célèbre danseuse de la danse serpentine, la fauve des Folies-Bergère de Paris.

Pilules Suisses. — Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

Faites tous pour Noël un utile cadeau. En offrant un panier de bon Quina Bruno.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

Le Panama

Certain, 15 décembre.

On annonce qu'un certain nombre de porteurs de titres de Panama vont se porter partie civile dans l'action judiciaire qui, comme on sait, s'engagera le 10 janvier devant la 1^{re} chambre de la cour d'appel de Paris.

Les porteurs demanderont que la 1^{re} chambre soit dessaisie et l'affaire renvoyée à une autre cour : ils estiment, en effet, que les magistrats qui composent la cour de Paris ne présentent pas pour la partie civile, en raison des relations qu'ils ont pu avoir avec les administrateurs de Panama, toutes les garanties désirables d'impartialité.

Ils rappellent que le gendre de M. Périer, premier président, est le fils d'un ancien entrepreneur de Panama. D'autre part, M. Lefèvre de Vienville, président de la première chambre, est parent d'un ami intime de la famille de Lesseps.

Cette demande devra être soumise à la cour de cassation qui statuera.

La Mort du baron de Reinach

M. de Franqueville, juge d'instruction, a interrogé aujourd'hui la femme du valet de chambre du baron de Reinach, qui a confirmé purement et simplement la déposition du valet de chambre.

La fiole contenant du poison a été retrouvée; le pharmacien qui l'a délivrée sera entendu demain.

Contrairement à ce qui a été dit, on ne croit pas que le poison soit de l'atropine.

M. de Franqueville, juge d'instruction, entendra demain M. Kirm, pharmacien homéopathe, 17, rue du Helder, fournisseur du baron de Reinach.

Le pharmacien se défend vivement d'avoir fourni des poisons. Il déclarera demain au juge d'instruction qu'il s'est borné à délivrer à M. de Reinach et sur ordonnance du docteur Flaschen, une potion de belladone diluée au dixième et par conséquent inoffensive.

M. Emmanuel Arène et la « Libre Parole »

M. Emmanuel Arène, député de la Corse, a envoyé deux de ses amis, MM. Pichon et Bonnetey-Sibour, avec mission de demander à la *Libre Parole* quel était l'auteur de l'article paru dans ce journal sous les initiales L. D. ; M. Raplaud, rédacteur politique, qui les a reçus, a déclaré qu'il ignorait le nom du signataire, que M. Drumont soit le connaissait. Ces messieurs se sont alors retirés en déclarant qu'ils reviendraient demain.

M. DE FREYCINET ET LE PANAMA

Paris, 15 décembre.

On dit que M. de Freycinet doit entretenir ses collègues dans le prochain conseil de son intention de poursuivre deux ou trois journaux par lesquels il est désigné depuis quelque temps, non seulement en ce qui concerne l'affaire de M. Cornélius Herz, au sujet de laquelle il s'est expliqué aujourd'hui à la tribune, mais encore pour d'autres insinuations se rapportant à sa gestion au ministère de la guerre.

CORNÉLIUS HERZ

Paris, 15 décembre.

M. Mège va demander au ministre de la justice la radiation de M. Cornélius Herz des cadres de la Légion d'honneur.

L'EXTRÊME GAUCHE

Paris, 15 décembre.

Les principaux membres de l'ancienne extrême gauche de la Chambre doivent se réunir demain chez l'un d'eux (le nom

de M. Goblet a été prononcé) pour conférer sur les mesures à prendre en cas de désagrégation de la commission d'enquête.

L'EXÉCUTION DE CRAMPON

Paris, 15 décembre.

Crampou, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, sera exécuté demain matin.

Arrivée du « Calédonien »

Marseille, 15 décembre.

Le paquebot français le *Calédonien*, courrier d'Extrême Orient, est arrivé cette après-midi ayant à bord 73 passagers parmi lesquels le général Reste, ex-commandant en chef des troupes d'Indo-Chine, accompagné de ses officiers d'ordonnance les capitaines Burot et Ganneval.

Le Naufrage du « Nordmann »

Par ce courrier, on a reçu des détails sur le naufrage du vapeur norvégien *Nordmann*. Ce navire qui accomplissait son premier voyage était allé d'Europe à Vladivostok apportant de Cronstadt du matériel de chemin de fer, et de Vladivostok il s'était rendu à Nagasaki pour prendre un chargement de charbon pour Singapour.</

